

Alexandre Macmillan

La biopolitique et le dressage des populations

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Alexandre Macmillan, « La biopolitique et le dressage des populations », *Cultures & Conflits* [En ligne], 78 | été 2010, mis en ligne le 06 mars 2012, consulté le 02 janvier 2014. URL : <http://conflits.revues.org/17959>

Éditeur : Centre d'études sur les conflits

<http://conflits.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://conflits.revues.org/17959>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Creative Commons License

La biopolitique et le dressage des populations

Alexandre MACMILLAN

Alexandre Macmillan a complété son doctorat dans le département de communication de l'Université de Montréal. Il est actuellement postdoctorant à l'Université Paris 7 - Denis Diderot dans le centre Roland Barthes et le laboratoire TLSH (Théorie de la Littérature et des Sciences Humaines). Il a publié des articles sur Roland Barthes et Michel Foucault dans les revues Journal of Power, Studies in Communication Science et Theory, Culture & Society.

Michel Foucault, dans ses travaux sur les relations de pouvoir contemporaines, a identifié deux modes principaux de fonctionnement du pouvoir politique : la discipline et la biopolitique. D'abord, les travaux de Foucault sur la discipline ont décrit les sociétés modernes comme des sociétés basées sur le modèle d'un espace clos et quadrillé. Selon une perspective « micropolitique », la forme que revêt le pouvoir moderne ne peut être limitée à l'Etat. L'espace disciplinaire est caractérisé par une relation asymétrique qui traverse la vie des individus et informe l'usage qui sera fait des « corps dociles » ainsi constitués. Les travaux ultérieurs de Foucault sur la biopolitique pointent vers un autre modèle, qui semble mieux à même de rendre compte des problèmes traditionnels de l'analyse politique, à savoir l'Etat, et le rapport entre gestion politique et exercice gouvernemental. En effet, là où la discipline rendait compte de la « micropolitique » du pouvoir, des relations locales dans le cadre d'un milieu clos où les relations de pouvoir vont tout réglementer, la biopolitique implique quant à elle « l'étude de la rationalisation de la pratique gouvernementale dans l'exercice de la souveraineté politique ¹ ». La biopolitique permet donc avant tout de rendre compte de la

1. Foucault M., *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil, p. 4. Afin de réduire au maximum le nombre de notes, nous ferons références aux ouvrages principaux de Foucault par la suite dans le corps du texte en ne mentionnant que leur titre : *Il faut défendre la société*, Gallimard/Seuil, 1997 ; *Le Pouvoir psychiatrique*, Paris, Gallimard/Seuil, 2003 ; *Les Anormaux*, Paris, Gallimard/Seuil, 1999 ; *Sécurité, territoire, population*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004 ; *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004 ; *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975 ; *La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976 ; « La vérité et les formes juridiques », in *Dits et Ecrits I*, Paris, Quarto, 2001 ; « Les mailles du pouvoir », in

logique qui informe l'Etat souverain moderne, ainsi que des transformations de l'action gouvernementale dans le cadre d'une économie de type libéral.

Ces différences entre la discipline et la biopolitique ont donné lieu, surtout dans le monde anglo-saxon, à une réappropriation bien particulière des travaux de Foucault sur les relations de pouvoir-savoir, et sur leur pertinence pour une appréciation des régimes politiques contemporains. Laurent Jeanpierre a insisté sur la diversité des travaux classés sous la rubrique « *governmentality studies* »². Certains auteurs comme Mitchell Dean ou Nikolas Rose insistent sur le fait que et le pouvoir disciplinaire et la biopolitique composent la gouvernementalité dans les sociétés contemporaines. Pour ces auteurs, la gouvernementalité est comprise au sens large comme le processus de structuration d'un champ de conduite, et n'est pas réductible à sa manifestation disciplinaire ou biopolitique³. Cependant, à de rares exceptions près, les *governmentality studies* semblent dans leur ensemble réduire la gouvernementalité à la biopolitique. La gouvernementalité contemporaine se réduirait alors aux processus de structuration des phénomènes globaux de population, et serait synonyme du néolibéralisme⁴. Qui plus est, ce courant de pensée semble nier tout rôle au pouvoir disciplinaire dans les sociétés contemporaines. Quand Deleuze affirmait « les sociétés disciplinaires, c'était déjà ce que nous n'étions plus, ce que nous cessions d'être⁵ », il insistait sur les similitudes qui existaient entre discipline et biopolitique. Surtout, Deleuze insistait sur le fait que le passage de l'un à l'autre ne se faisait pas sur le mode de la rupture, mais bien sur celui d'une mutation interne⁶. De leur côté, Michael Hardt et Antonio Negri traduisent un sentiment largement partagé chez les commentateurs anglo-saxons actuels de Foucault, quand ils affirment que c'est la biopolitique, et non plus la discipline, qui constitue le nouveau « paradigme » des relations de pouvoir modernes. Les techniques de gestion des taux de natalité, de chômage, de mortalité semblent avoir rendu obsolètes les techniques de surveillance et de contrôle de l'individu. Le passage de la discipline à la biopolitique est considéré comme une rupture brutale qui fait se succéder deux modèles hétérogènes du pouvoir⁷.

Dits et Ecrits II, Paris, Quarto, 2001 ; « 'Omnes et singulatim' : vers une critique de la raison politique », in *Dits et Ecrits II*, 2001.

2. Jeanpierre L., « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *Sociologie et sociétés*, vol. 38, n°2, 2006, p. 89.
3. Rose N., Miller P., "Political power beyond the State: problematics of government", *British Journal of Sociology*, vol. 43, n°2, 1992, pp. 181-184 ; Dean M., *Governmentality: Power and Rule in Modern Society*, London, Sage, 1999, p. 100 ; *Governing Societies: Political Perspectives on Domestic and International Rule*, New York, McGraw-Hill, 2007, pp. 9-12 ; Rose N., O'Malley P., Valverde M., "Governmentality", *Annual Review of Law and Social Sciences*, vol. 2, 2006, pp. 84-92.
4. Voir par exemple Lemke T., "Foucault, Governmentality, and Critique", *Rethinking Marxism*, vol. 14, n°3, 2002, pp. 54-59 ; Elden S., "Rethinking governmentality", *Political Geography*, vol. 26, 2007, pp. 31-32.
5. Deleuze G., « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », in *Pourparlers*, Paris, Minuit, 1990, p. 141.
6. *Ibid.*, pp. 242-246.

La perspective développée dans cet article sera tout autre. Il apparaît clairement que l'on ne peut pas simplement considérer discipline et biopolitique comme deux stratégies politiques incommensurables. Cet article avance que la biopolitique et la discipline ne renvoient pas à deux logiques politiques qui se font face, mais plutôt que la biopolitique est une certaine manifestation de la discipline. La biopolitique serait donc une réactivation de la discipline dans le contexte d'une réflexion pragmatique sur l'économie de l'exercice du pouvoir et sur la faillibilité de la connaissance gouvernementale – d'où l'aléatoire, les statistiques et les probabilités comme techniques d'intervention biopolitique. Comme l'a déjà souligné Ian Hacking, le recours aux statistiques et aux probabilités constitue un tournant important dans la rationalité politique moderne. Cependant, l'émergence des statistiques ne marque pas tellement une rupture entre discipline et biopolitique, mais plutôt une rupture entre une rationalité politique juridique fondée sur la loi, et la rationalité politique contemporaine fondée sur la norme ⁸.

Eclaircir les rapports qui existent entre discipline et biopolitique permettra donc d'illustrer la manière dont l'art libéral de gouverner est une réactivation de la stratégie disciplinaire. Il apparaît donc que la société disciplinaire et la société du laisser-faire, du libéralisme, de la biopolitique participent d'une seule et même logique. Le libéralisme et l'idéologie de la liberté sont des produits d'une société disciplinaire. La « liberté » telle qu'elle fonctionne dans le modèle libéral de gouvernement ne renvoie pas à une vertu positive. Elle doit être comprise avant tout de façon négative, comme l'absence de coercition et de contrôle exhaustif : la liberté de l'Etat libéral ne sera que le non-discipliné – ou plutôt, ce que le pouvoir étatique considère, par dépit, comme le champ du non-disciplinable. Contrairement au corps individuel, qui constitue la cible du pouvoir disciplinaire, les objets d'intervention de la biopolitique seront dans une certaine mesure « environnementaux » et renverront à des forces incompressibles qui ne peuvent être contrôlées de façon exhaustive ⁹.

Le contexte d'émergence – à la fois historique et conceptuel ¹⁰ – de la biopolitique permettra de mettre en évidence la stratégie disciplinaire qui soutient le paradigme libéral de la gouvernementalité moderne. Foucault associe l'émergence de la raison d'Etat au mercantilisme et à ce qu'il appellera le « dis-

7. Hardt M., et Negri A., *Empire*, Cambridge, Harvard University Press, 2000, pp. 22-24. Voir également David L. S., "Reclaiming Antiquity within the spaces of disciplinarity", *Thesis Eleven*, vol. 93, n°1, 2008, pp. 88-89 ; Singer B., et Weir L., "Sovereignty, Governance and the Political: The Problematic of Foucault", *Thesis Eleven*, vol. 94, n°1, 2008, pp. 64-66.

8. Hacking I., *The Taming of Chance*, New York, Cambridge University Press, 1990, pp. 162-163.

9. Massumi B., "National Enterprise Emergency. Steps towards an Ecology of Powers", *Theory, Culture & Society*, vol. 26, n°6, 2009, pp. 154-158.

10. Comme le souligne Napoli, les généalogies de Foucault lient intimement la dimension historique et la dimension conceptuelle. C'est à travers la mise en intelligibilité des faits historiques que se dégage le champ conceptuel foucauldien. Voir Napoli P., « Présentation », *Annales, Histoire, Sciences Sociales*, vol. 62, n°5, 2007, pp. 1124-1125.

positif de police ». La police participe à la fois de la discipline et de la biopolitique. Son action sera caractérisée par la prise en charge des individus dans leurs moindres faits et gestes. En produisant un savoir individualisant, la police va également permettre la mise en place d'outils statistiques. Cette double prise en charge des individus rendra possible à la fois le contrôle exhaustif des corps individuels et la gestion souple des populations.

Retracer la généalogie de la gouvernementalité faite par Foucault permet donc de mettre en évidence le fait que l'émergence de la raison d'Etat qui caractérise notre présent est indissociable d'une tentative de « disciplinarisation » générale, de réglementation générale des individus et du territoire (*Il faut défendre la société*, p. 223 ; *Sécurité, territoire, population*, pp. 345-348). Le paradigme physiocrate, en introduisant les notions de liberté et de limitation de l'action gouvernementale, va procéder à des transformations importantes de la logique mercantiliste, et devenir le modèle principal de la raison gouvernementale moderne (*Naissance de la biopolitique*, p. 12). Cependant, l'outil policier ne disparaît pas dans le modèle physiocrate, et continue de déterminer les cibles de l'action gouvernementale. Ce point permet donc de mettre en évidence – et ce, contrairement à ce qu'affirment les tenants des *governmentality studies* – le fait que le libéralisme sort de l'extension des procédures de contrôle disciplinaires, et que liberté économique, libéralisme et discipline sont complètement liés. Il permettra également de revenir sur la notion de « pouvoir sur la vie » développée par Foucault, et de mettre en évidence la primauté du modèle disciplinaire dans la technologie politique moderne qui vise à prendre en charge le vivant et l'organiser en vue de la production.

La lecture proposée dans cet article va donc à contre-courant de certaines interprétations de l'œuvre de Foucault et de l'évaluation des sociétés contemporaines qu'on peut en tirer. En affirmant qu'elles constituaient les « deux pôles » (*La volonté de savoir*, p. 183) de la technologie politique moderne, Foucault a en effet semblé placer discipline et biopolitique sur un pied d'égalité. Il est cependant important de noter que Foucault a publié très peu de textes sur la biopolitique de son vivant. La majeure partie des sources actuelles sur la biopolitique provient de la publication posthume de ses cours au Collège de France. Il semble donc hasardeux de se baser sur des cours hebdomadaires, qui n'avaient pas vocation à être publiés, pour chercher à reconstituer la pensée arrêtée de Foucault à ce sujet. Qui plus est, Foucault a rapidement abandonné ses travaux sur la biopolitique pour se concentrer sur les formes de subjectivation et la conduite de soi. Cette nouvelle perspective ne s'attache plus à l'étude du XVIII^e siècle et au partage entre discipline et biopolitique, mais met en évidence la transition entre un mode de subjectivation libre et autonome et un mode de subjectivation codifié et « juridique » apparu au XIII^e siècle ¹¹.

Le fait que cette question essentielle ne soit pas abordée de front par Foucault invite donc à procéder avec précaution. Le travail de lecture sera en même temps un travail herméneutique, ce qui implique nécessairement un certain perspectivisme. Cependant, il me semble que la lecture proposée dans cet article est justifiée au vu de l'œuvre de Foucault. Mais d'une façon plus importante, cette lecture semble pertinente dans la mesure où elle permet à travers Foucault de repenser le modèle libéral contemporain, et sa prétention à la liberté et à l'épanouissement de tous.

Discipline, biopolitique et pouvoir sur la vie

Foucault a affirmé que ses travaux sur les relations de pouvoir portaient sur une période empiriquement déterminable, mais floue. Cette périodisation est caractérisée par l'émergence de l'Etat-nation, l'industrialisation et un mode analytique de véridiction¹². Les travaux de Foucault sur les relations de pouvoir-savoir peuvent donc être lus comme une nouvelle manière d'approcher la logique socio-politique moderne. Le pouvoir souverain, modèle dominant jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, était une forme de pouvoir basée sur le prélèvement qui se caractérisait par tout un ensemble de manifestations rituelles et symboliques. La forme moderne des relations de pouvoir qui lui succéda se basait sur une autre logique. Il ne s'agit alors plus de prélever des ressources existantes, mais d'enrôler la vie et ses mécanismes dans le domaine des calculs explicites afin d'organiser les forces sociales et les processus de production. Les relations de pouvoir-savoir franchissent le « seuil technologique », et les mécanismes d'objectivation deviennent des instruments d'assujettissement (*Surveiller et punir*, pp. 260-261 ; *La volonté de savoir*, pp. 177-182 ; *Le pouvoir psychiatrique*, pp. 44-46). Cette mutation des technologies politiques correspond en retour à une certaine volonté de majoration de l'efficacité de l'exercice du pouvoir. La nouvelle distribution spatiale et sociale de la richesse industrielle et agricole au XVIII^e siècle a confronté le pouvoir souverain à ses propres insuffisances. Le pouvoir souverain est un pouvoir ponctuel et discontinu. Avec la forme principalement *mobilière* prise par la richesse, ainsi que la multiplication de la petite propriété terrienne, un trop grand nombre de domaines d'activité lui échappait. De plus, le fait que le pouvoir souverain opérait par prélèvement signifiait qu'il était un obstacle aux nouveaux types de flux économiques qui accompagnaient l'émergence du capitalisme (« La vérité et les formes juridiques », pp. 1472-1473). La forme moderne du pouvoir va chercher à étendre son contrôle tout en s'exerçant dans le sens des processus économiques. Foucault caractérise donc la modernité politique par un ensemble de procédés qui vont s'attarder à la majoration des effets de pouvoir, à la diminution des coûts de son exercice, et à l'intégration de l'exercice du pouvoir aux mécanismes de la production (« Les mailles du pouvoir »,

11. Foucault M., *L'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 41-42.

12. Foucault M., « Qu'est-ce que la critique ? », *Bulletin de la société française de philosophie*, vol. 84, n°2, 1990, p. 46.

p. 1009 ; *Les Anormaux*, pp. 80-81). Cette nouvelle forme de rationalité va se traduire par l'entrée de la vie dans le champ des techniques politiques, et sera caractérisée par tout un ensemble de pratiques ayant pour but le contrôle et la gestion de la vie. La technologie politique de la modernité va procéder à la mesure, la qualification, l'appréciation et la distribution générale du vivant dans « un domaine de valeur et d'utilité » (*La volonté de savoir*, pp. 179-180).

Le « seuil de la modernité biologique » (*La volonté de savoir*, p. 188) va se déployer autour de deux noyaux distincts. Il y aura d'un côté un contrôle politique des *corps* individuels, et de l'autre une gestion globale des *populations*. La discipline et la biopolitique renverront à ces deux niveaux complémentaires autour desquels s'organise le pouvoir sur la vie (*La volonté de savoir*, p. 183 ; « Les mailles du pouvoir », p. 1013 ; *Il faut défendre la société*, pp. 213-217). La discipline renvoie à toute une série de techniques locales de pouvoir et de savoir qui vont s'attacher au corps humain. La discipline est la grande technologie politique d'individualisation des multiplicités (« Les mailles du pouvoir », pp. 1010-1011 ; *Sécurité, territoire, population*, p. 14)¹³. Elle va procéder au codage exhaustif des activités dans un espace clos, et tout réglementer afin de produire des individus dociles en conformité avec les normes qu'elle aura fixées (*Surveiller et punir*, pp. 160-198 ; *Sécurité, territoire, population*, pp. 46-48). Le panoptique correspondra à la formalisation abstraite de cette stratégie qui pourra ensuite s'actualiser au travers de toute une série d'institutions distinctes, telles que la prison, l'école, l'usine, etc. Il sera un « intensificateur de pouvoir » qui pourra jouer dans toute institution qui cherche à ordonner les multiplicités humaines et leur imposer un ensemble de conduites (*Surveiller et punir*, p. 239)¹⁴. Le panoptique est un espace clos qui va répartir et isoler les individus qui se trouvent en son sein. Tout réseau de communication de groupe est rompu. Il n'y a pas de phénomènes collectifs, uniquement des individus placés côte à côte. Le panoptique est à la fois un appareil de pouvoir et de savoir. En répartissant les individus et les plaçant dans un état de visibilité permanente – donc, en rendant la surveillance toujours *possible* – il permettra de mettre en œuvre un pouvoir anonyme et immatériel producteur de savoir. Il y aura une notation du comportement individuel, et une accumulation de savoir à son sujet (*Le pouvoir psychiatrique*, pp. 75-80).

13. Chez Foucault, la discussion du pouvoir disciplinaire est inséparable d'une réflexion sur l'investissement politique du corps et le projet totalitaire qui préside à une nouvelle organisation de la société et de la production. Il va lui-même définir le « moment historique des disciplines » comme « le moment où naît un art du corps humain qui ne vise pas seulement la croissance de ses habiletés, ni non plus l'alourdissement de sa sujétion, mais la formation d'un rapport qui dans le même mécanisme le rend d'autant plus obéissant qu'il est plus utile, et inversement. Se forme alors une politique des coercitions qui sont un travail sur le corps, une manipulation calculée de ses éléments, de ses gestes, de ses comportements. Le corps humain entre dans une machinerie de pouvoir qui le fouille, le désarticule et le recompose » (*Surveiller et punir*, p. 162).

14. Voir aussi Deleuze G., *Foucault*, Paris, Minuit, 1986, pp. 42-44.

Tandis que la discipline constitue une technique bien particulière d'individualisation des multiplicités, la biopolitique se place d'emblée comme une technique politique concernée par les phénomènes globaux. La biopolitique correspond encore à une technique de gestion des multiplicités. Cependant, la biopolitique se situe à un autre niveau, à une autre échelle que la discipline. Il ne s'agit alors plus d'une *individualisation* des multiplicités, mais d'une manière spécifique de s'adresser à la multiplicité des hommes, en tant qu'elle constitue une masse globale (*Il faut défendre la société*, p. 216). La biopolitique va prendre en charge le genre humain, considéré comme espèce caractérisée par tout un ensemble de processus biologiques : son objet d'intervention sera la population. Les multiplicités humaines seront considérées au niveau de leurs phénomènes de masse, au niveau de phénomènes de série qui se déroulent dans une durée plus ou moins longue. La biopolitique va s'appuyer sur des mesures globales, des estimations statistiques et des prévisions de tendances (*La volonté de savoir*, p. 183 ; *Il faut défendre la société*, pp. 218-219). Tandis que la discipline architecture un espace clos qu'elle pourrait surveiller et régir dans ses moindres détails, la biopolitique se place dans un espace de circulation. La « liberté » sera donc un principe de fonctionnement indispensable à la biopolitique. Elle ne cherchera pas à tout réglementer, mais à gérer tout un ensemble de séries ouvertes et aléatoires qui ne peuvent être contrôlées que par une estimation de probabilités (*Sécurité, territoire, population*, pp. 14-22). Là où la discipline circonscrit un espace où son pouvoir pourra jouer sans limites et tout réglementer de façon exhaustive (*Sécurité, territoire, population*, pp. 46-47), la biopolitique correspondait à la raison d'Etat et à la technique de gouvernement libéral. La biopolitique – ou ce que Foucault a également appelé les « mécanismes de sécurité » – émerge en réponse à toute une série de problèmes économiques et politiques qui sont apparus dans la seconde moitié du XIX^e siècle, et ne peut être comprise qu'à partir de la raison gouvernementale du libéralisme (*Naissance de la biopolitique*, p. 24).

Discipline et généalogie de la biopolitique

Il semblerait que la primauté accordée à la biopolitique par les tenants des *governmentality studies* occulte une dimension fondamentale des travaux de Foucault sur la technologie politique moderne. Plutôt que de considérer que la discipline et la biopolitique vont simplement renvoyer à une division du domaine du vivant – d'un côté l'individuel, de l'autre le collectif – l'évaluation des régimes libéraux contemporains demande à ce que les rapports entre les deux technologies soient explicités. La distinction que Foucault établit entre « l'anatomo-politique du corps humain » et la « bio-politique de la population » (*La volonté de savoir*, p. 183) ne saurait renvoyer à deux technologies politiques autonomes. Les travaux de Foucault semblent indiquer que la biopolitique ne correspond pas à une logique propre, mais à une réactivation des tactiques et stratégies disciplinaires. Foucault indique en effet que la biopoli-

tique va intégrer, emboîter, et utiliser la discipline « en s'implantant en quelque sorte en elle » (*Il faut défendre la société*, p. 216), et que « tout un ensemble disciplinaire [...] foisonne sous les mécanismes de sécurité pour les faire fonctionner » (*Sécurité, territoire, population*, p. 10). Qui plus est, c'est à partir des techniques propres au pouvoir disciplinaire – comme l'examen, le panoptique ou la police – que la population va être constituée comme objet à part entière d'une technologie politique de la vie. L'examen va rendre possible à la fois la constitution de l'individu et la constitution de la population comme cible des technologies de pouvoir. Le panoptique, en prenant les individus en charge, va permettre de les constituer *secondairement* en tant que groupe. La police, qui intervient sur un mode réglementaire et renvoie au monde de la discipline, va également définir « la nature des objets de l'activité rationnelle de l'Etat » (*Sécurité, territoire, population*, pp. 347-348 ; *Surveiller et punir*, p. 223 ; « La vérité et les formes juridiques », p. 1481 ; citation in « 'Omnes et singulatim' : vers une critique de la raison politique », p. 969). On constate donc bien que c'est toujours le corps individuel et soumis qui constitue l'unité de base de toutes les manifestations du pouvoir dans les sociétés contemporaines. La discipline et la biopolitique vont chercher à extraire et maximiser les forces, et dans les deux cas, Foucault va affirmer qu'il s'agit d'une *technologie du corps*. La discipline va renvoyer à une « technologie où le corps est individualisé comme organisme doué de capacités ». La biopolitique, quant à elle, va renvoyer à une « technologie où les corps sont replacés dans les processus biologiques d'ensemble » (*Il faut défendre la société*, p. 222). Comme l'indique Foucault, la technologie biopolitique « doit s'exercer sur les individus en tant qu'ils constituent une espèce d'entité biologique qui doit être prise en considération, si nous voulons précisément utiliser cette population comme machine pour produire, pour produire des richesses, des biens, produire d'autres individus » (« Les mailles du pouvoir », p. 1012 – je souligne). Le corps individuel – et les techniques qui président à sa production sociale – semble donc se présenter comme l'élément incontournable de toute forme de pouvoir sur la vie.

Ce point est mis en évidence par la généalogie de la biopolitique développée par Foucault dans ses cours au Collège de France en 1978 et 1979. Selon Foucault, les origines de la raison d'Etat et des pratiques gouvernementales modernes résident dans la technique chrétienne du pastoral. Malgré les nombreuses mutations apportées par l'économie politique, « le pouvoir pastoral dans sa typologie, dans son organisation, dans son mode de fonctionnement [...] est sans doute quelque chose dont nous ne sommes pas toujours affranchis » (*Sécurité, territoire, population*, p. 152). L'Etat moderne combine le pouvoir politique exercé sur des *sujets civils* au pouvoir pastoral qui s'exerce sur des *individus vivants*. Le pastoral était une technique de direction totale et permanente qui visait à diriger les hommes vers le salut. Il s'agissait d'une forme de pouvoir qui ciblait à la fois chaque individu pris isolément et la collectivité (« 'Omnes et singulatim' : vers une critique de la raison politique »,

pp. 955-963 ; *Sécurité, territoire, population*, pp. 183-186). Avec le traité de Westphalie, selon Foucault, on voit apparaître un nouvel art de gouverner, qui fournira les bases à la raison néolibérale contemporaine. Le pouvoir pastoral restera la matrice de la raison d'Etat qui commencera à se développer dès le milieu du XVIII^e siècle. Cependant, cette réintégration du pastorat se fera à partir d'une réflexion sur la spécificité de l'action du souverain politique ainsi que de l'importance nouvelle prise par l'économie politique. Les objectifs terrestres remplacent les visées religieuses. La conduite des hommes et des femmes n'aura plus pour objectif le salut éternel, mais le bien-être et la sécurité ici-bas. De plus, il y aura un renforcement de l'administration du pouvoir pastoral. Il y aura une multiplication des agents de pouvoir qui feront office d'autant de relais du pouvoir étatique (*Sécurité, territoire, population*, pp. 235-243) ¹⁵.

Cette nouvelle rationalité gouvernementale s'inscrit dans un nouveau contexte international. Elle est marquée par la volonté d'équilibre des puissances dans un espace de concurrence interétatique permanente. En accord avec les postulats mercantilistes, la politique devient avant tout une opération de calcul économique. L'Etat s'enrichit par l'accumulation monétaire et se renforce par l'accroissement de la population (*Sécurité, territoire, population*, p. 319 ; *Naissance de la biopolitique*, p. 7). Cette nouvelle logique de la majoration des forces de l'Etat se manifestera par l'émergence de deux grands ensembles. D'une part, un dispositif diplomatico-militaire, qui aura pour fonction de maintenir un équilibre entre les Etats européens. La guerre, la diplomatie et la mise en place d'un dispositif militaire permanent seront les trois instruments de ce dispositif qui accompagnera la logique d'équilibre des puissances qui caractérise le nouvel espace interétatique en Europe (*Sécurité, territoire, population*, pp. 303-313). D'autre part, cette nouvelle logique gouvernementale sera accompagnée par ce que Foucault a appelé le « dispositif de police », qui concerne la face intérieure de la nouvelle raison gouvernementale. L'instauration de la police est inséparable d'une technique de gouvernement mercantiliste. Historiquement, donc, la première conclusion de l'économie politique est la nécessité d'un despotisme total. En effet, pour la théorie mercantiliste, la population est considérée comme une force productive qui doit être dressée, répartie et distribuée selon des mécanismes disciplinaires (*Sécurité, territoire, population*, pp. 70-71, 345 ; *Naissance de la biopolitique*, pp. 15-16).

La police renverra à l'ensemble des moyens par lesquels on peut faire croître les forces de l'Etat tout en maintenant l'ordre en son sein. Les techniques policières vont à la fois régir toutes les formes de coexistence des hommes entre eux, et établir le lien entre la vie des individus et la force de l'Etat. En somme, la police va créer un embranchement entre l'activité des individus et

15. Voir aussi Foucault M., « Qu'est-ce que la critique ? », *op. cit.*, p. 37 ; « Le sujet et le pouvoir », in *Dits et Ecrits II*, 2001, pp. 1049-1050.

l'utilité étatique (*Sécurité, territoire, population*, pp. 330-333). Le problème qui anime la raison d'Etat est celui de l'existence même et de la nature de l'Etat. L'accroissement de la puissance étatique sera inséparable de la constitution d'un certain type de savoir, et la police sera l'appareil administratif qui permettra de connaître ce qui se passe dans le royaume. Elle fournira les données qui permettront d'établir tout un ensemble de statistiques. Plus fondamentalement, c'est la police – à travers le quadrillage et la surveillance permanente qu'elle assure – qui va permettre de constituer la population comme objet de l'action gouvernementale. Chaque individu contrôlé par la police deviendra un cas qui rendra possible une extrapolation des comportements observés au niveau de la population (*Sécurité, territoire, population*, pp. 62-63 ; *Naissance de la biopolitique*, pp. 7-10 ; « Omnes et singulatim » : vers une critique de la raison politique », pp. 970-978).

L'émergence du paradigme physiocrate va apporter une inflexion importante du modèle mercantiliste, et inaugurer la forme prise par la rationalité gouvernementale contemporaine. La police renvoie au monde de la discipline : elle implique donc une série d'objets illimitée. Son mode d'action est celui d'une réglementation indéfinie du territoire selon le modèle panoptique d'une surveillance individualisante. La nouvelle rationalité étatique va reprendre les objectifs du mercantilisme et du dispositif de police tout en procédant à une limitation de leur logique de réglementation indéfinie et exhaustive ¹⁶. La liberté individuelle sera alors placée au cœur de la pratique gouvernementale, et sera le principe de la technologie biopolitique moderne. Il ne s'agira plus de tout réglementer, mais de laisser-faire. A partir de ce moment-là, la biopolitique va s'attacher à la régulation de tout un ensemble de phénomènes dans un milieu ouvert. L'action gouvernementale ne cherchera plus à contrôler tout un ensemble de phénomènes tels que la famine, la maladie ou les taux de natalité. Il s'agira plutôt de procéder à une gestion souple et à maximiser les éléments positifs tout en sachant que les risques et dangers ne seront jamais supprimés. La biopolitique va alors devenir un travail sur l'avenir, mais un avenir « non exactement contrôlé ni contrôlable, non exactement mesuré ni mesurable » (*Sécurité, territoire, population*, pp. 20-33, citation 21).

Liberté et dressage des populations

Il convient cependant de prendre la mesure de tels changements. Malgré les différences fondamentales qui distinguent une pratique gouvernementale fondée sur le mercantilisme d'une pratique gouvernementale essentiellement physiocrate, Foucault insiste bien sur le fait que la « ligne de pente » dessinée par la raison gouvernementale westphalienne n'est pas inversée (*Naissance de la biopolitique*, p. 17). La politique libérale contemporaine, fondée sur le libre

16. Karsenti B., « La politique du dehors. Une lecture des cours de Foucault au Collège de France (1977-1979) », *Multiitudes*, vol. 22, n°3, pp. 39-41. Voir également *Naissance de la biopolitique*, pp. 12-17.

échange et le non-interventionnisme, participe encore du modèle disciplinaire. Les différences entre le gouvernement mercantiliste et le gouvernement physocrate ne peuvent être niées. L'Etat de police du gouvernement mercantiliste considère le territoire comme un couvent, comme un espace clos qui doit être réglé dans ses moindres détails. De l'autre côté, la gouvernementalité moderne va chercher à établir une régulation souple d'un flux de circulation ouvert qu'elle ne vise pas à contrôler. Cependant, dans les deux cas, Foucault ne semble jamais remettre en cause le fait que c'est la police qui se trouve au cœur de l'action gouvernementale, et qui permet de constituer la population comme cible de pouvoir. De plus, l'émergence d'un gouvernement « frugal » ne peut pas être considérée comme une mutation radicale des objectifs de l'action étatique. C'est plutôt une réflexion sur le coût et l'efficacité de l'action gouvernementale qui donnera lieu à l'abandon du modèle carcéral et totalitaire pour le modèle libéral et utilitariste. Tandis que la prise en charge du corps par le pouvoir sur la vie a été « la plus facile à réaliser », la prise en charge de phénomènes de population « a été beaucoup plus difficile car, bien entendu, elle impliquait des organes complexes de coordination et de centralisation » (*Sécurité, territoire, population*, p. 11 ; citation in *Il faut défendre la société*, pp. 222-223).

La mutation libérale provient surtout d'une réflexion sur les limites de l'action gouvernementale, et sa nature faillible. La discipline supposait que son pouvoir jouât sans limite dans l'espace qu'elle avait circonscrit. Avec la biopolitique, il y a un changement d'échelle au niveau de la prise en charge du vivant. La biopolitique va travailler sur tout un ensemble de phénomènes qui sont relativement compressibles, mais qui ne le sont jamais totalement. Il n'est pas envisageable – du point de vue de l'économie de l'exercice du pouvoir – de connaître exactement le comportement de tous les individus qui composent la population nationale, ou bien encore de mener un programme gouvernemental qui viserait à éradiquer tous les cas de mortalité infantile. La biopolitique va donc devoir se déployer dans le domaine de l'aléatoire, dans un domaine qu'elle ne parviendra à investir qu'imparfaitement (*Sécurité, territoire, population*, pp. 73-75 ; *Naissance de la biopolitique*, pp. 19-20).

La généalogie de la rationalité gouvernementale moderne faite par Foucault permet donc de placer sous une autre lumière l'injonction à la « liberté » et au laisser-faire de la biopolitique. Dès lors, la manifestation mercantiliste, « despotique », de la raison d'Etat, et sa manifestation libérale se reposeront sur la police et son mode d'action disciplinaire et individualisant pour constituer l'objet de son intervention, à savoir la population. La différence essentielle tiendra à la portée de l'action gouvernementale et aux objectifs qu'elle se fixera. Cependant, dans les deux cas, ce sera une certaine volonté de contrôle et de réglementation exhaustive qui présidera à la gestion des populations. C'est uniquement quand elle sera confrontée à ses propres limites – tant au niveau de son savoir sur la population qu'au niveau de son champ d'action – que la biopolitique consentira à laisser échapper tout un

ensemble de domaines. Le contrôle disciplinaire des individus n'est pas la contrepartie de la liberté biopolitique des populations. Il est le principe moteur de la biopolitique, et le libéralisme ne fait que sortir de l'extension des procédures disciplinaires (*Naissance de la biopolitique*, pp. 68-69). La liberté « moderne » – il s'agit ici de la liberté telle qu'elle intervient dans le cadre de la raison d'Etat identifiée par Foucault – doit donc être comprise avant tout dans son sens négatif. Il ne s'agit pas d'une vertu positive, mais tout simplement de l'absence de régulation totale. La liberté est seulement le fond non contrôlé, abandonné – par dépit plus que par principe – par la logique disciplinaire.

Discipline et biopolitique ne doivent donc pas tellement être considérées comme deux manifestations de la forme moderne du pouvoir qui se font face et s'opposent. Il semblerait plutôt que le seuil de la modernité biologique doive avant tout être compris à partir de la stratégie disciplinaire qui vise au contrôle exhaustif des individus. La biopolitique pourra donc être appréhendée comme le complément de la discipline, comme une extension des techniques disciplinaires dans le cadre d'un espace ouvert, où l'ensemble des individus et de leurs gestes ne peuvent être ni surveillés ni corrigés dans leur intégralité. L'espace de la libre circulation n'est pas qualitativement différent de l'espace panoptique. En effet, Foucault souligne à de nombreuses reprises le fait que « le panoptique, c'est le plus vieux rêve du plus vieux souverain ; qu'aucun de mes sujets ne m'échappe et qu'aucun des gestes d'aucuns de mes sujets ne me soient inconnus » (*Sécurité, territoire, population*, p. 68). Par-delà les différences qui existent entre discipline et biopolitique, l'analyse de leurs rapports et de ce qui les unit semble donc pertinente pour toute analyse qui chercherait à comprendre la raison d'Etat moderne et l'art de gouverner libéral. En effet, l'émergence du modèle libéral ne pourrait plus être considérée dans son autonomie. Les rapports qui existent entre une gestion macroscopique des populations et le contrôle micropolitique des corps permettraient de considérer sous une lumière nouvelle la gestion politique des populations « libres » selon les critères économiques de croissance et de gestion des risques. Comme l'indique Foucault, le libéralisme sort de l'extension des procédures de contrôle disciplinaire fondées sur l'investissement du vivant dans une optique de gestion de la production (*Naissance de la biopolitique*, pp. 68-69). Les différences entre discipline et biopolitique n'impliqueraient donc pas celles qui pourraient exister entre deux projets politiques, mais plutôt les différentes manières de mettre en œuvre une même politique de contrôle du corps. La discipline correspondrait alors à un dispositif de pouvoir-savoir où le contrôle pourrait être exhaustif, tandis que la biopolitique renverrait à un dispositif de pouvoir-savoir qui s'applique à un champ qui ne saurait être totalement organisé, ni totalement connu. En d'autres termes, la biopolitique devrait plutôt être considérée comme une discipline lacunaire, dans un contexte où l'action gouvernementale est considérée comme faillible et finie. La liberté accordée aux populations n'est que le résultat d'une tentative infructueuse de « disciplinarisation » de cette même population.

En effet, la généalogie de la biopolitique permet de mettre en avant le fait qu'il n'y a pas de différence de nature entre l'exhaustivité disciplinaire et l'aléatoire de la biopolitique. Comme mentionné précédemment, la biopolitique va s'appuyer sur les mêmes techniques d'individuation qui rendent possible la discipline. La police va quadriller un territoire et produire un savoir individualisant qui permettra la meilleure exploitation possible des forces individuelles. Par conséquent, la discipline et la biopolitique renvoient à un même programme de rationalité gouvernementale dont le projet est de « créer un système de réglementation de la conduite générale des individus où tout serait contrôlé ¹⁷ ». L'injonction à la liberté qui accompagne la biopolitique devrait donc être perçue avant tout comme un aveu d'échec. Vouloir trop gouverner dans un espace ouvert, dont les ressources étatiques ne permettent pas le contrôle exhaustif, est contre-productif. La biopolitique correspondrait à l'extension des procédures disciplinaires hors de l'espace carcéral, en d'autres termes, hors de l'espace quadrillé et continuellement surveillé ; ou plutôt, l'espace de libre circulation qui semble caractériser le territoire étatique ne doit pas être opposé au panoptique hermétiquement fermé et totalement quadrillé. Le territoire souverain doit être considéré comme un vaste panoptique, mais un panoptique imparfait. La nature finie des ressources de l'appareil d'Etat ne permet pas de mettre en œuvre les objectifs d'exhaustivité qui président au pouvoir disciplinaire. La biopolitique ne se distingue de la discipline ni par les techniques mises en œuvre, ni par les objectifs qui l'animent. En somme, la biopolitique correspondrait à une manifestation de la discipline dans le contexte d'une surveillance parcellaire et d'un rayon d'action limité. Ce ne sont pas tant les objectifs ou les techniques qui varient de l'une à l'autre ; seuls les résultats obtenus et escomptés témoignent de l'insuffisance des mécanismes du pouvoir étatique à contrôler une multitude d'individus trop nombreux pour être enfermés.

La liberté et le seuil de la modernité biologique

Cette relecture des travaux de Foucault sur les relations de pouvoir moderne – particulièrement au moment où la publication de ses cours au Collège de France permet de mettre en avant une nouvelle évaluation du libéralisme contemporain – semble donc éclairer sous une lumière nouvelle les enjeux qui accompagnent l'extension graduelle des politiques libérales et néolibérales. Si les travaux de Foucault sur la biopolitique semblent mieux à même de rendre compte de la démarche gouvernementale actuelle, et de ses mécanismes de gestion de phénomènes de masse, on constate cependant qu'il ne faut pas postuler une opposition insurmontable entre discipline et biopolitique. Les multiples injonctions à la liberté qui accompagnent la raison d'Etat moderne – la liberté de circulation, la liberté d'expression, la liberté de commerce, etc. – ne peuvent être distinguées du contrôle exhaustif et de l'exigence

17. Foucault M., « Espace, savoir et pouvoir », in *Dits et Ecrits II*, 2001, p. 1091.

de corps dociles et obéissants qui caractérisent le pouvoir disciplinaire. La biopolitique et la liberté correspondraient plutôt à une certaine modulation d'une rationalité politique qui cherche à investir les corps dans leur grain le plus fin afin de contrôler les processus de production.

L'opposition postulée par les *governmentality studies* entre discipline et biopolitique, entre une forme de pouvoir coercitive qui réglemente tout et une forme de pouvoir qui gère les séries ouvertes selon la logique du laisser-faire (*Sécurité, territoire, population*, pp. 33-36) ne tient pas. Le champ socio-politique contemporain ne serait alors pas caractérisé par la dichotomie liberté/asservissement, par la distinction entre un pouvoir totalitaire et coercitif d'un côté, et un pouvoir bienveillant et désintéressé qui viserait au bien-être commun de l'autre. Les travaux de Foucault sur la biopolitique illustrent le fait, à première vue paradoxal, que le développement de la liberté dans le gouvernement libéral est concomitant du renforcement de l'assujettissement du sujet¹⁸. Le bien-être de l'ensemble des individus est considéré dans la mesure où il permet d'avancer les objectifs de l'action gouvernementale. Qui plus est, c'est à travers la discipline et la police que le bien-être et la félicité de tous deviennent un moyen d'accroissement des forces de l'Etat (*Sécurité, territoire, population*, pp. 334-335). La discipline et la biopolitique sont donc deux manifestations différentes d'une même volonté de contrôle, d'investissement des forces du corps individuel. Les distinctions entre discipline et biopolitique ne renvoient pas à deux projets politiques distincts, mais à une inflexion, à une modulation du champ d'action du pouvoir.

Il apparaît donc également que le « seuil de la modernité biologique » auquel faisait référence Foucault pour rendre compte des mutations dans la logique de l'organisation socio-politique moderne doit avant tout être compris comme le résultat d'une technologie de contrôle des corps soumis. Le pouvoir disciplinaire n'apparaît donc plus simplement comme un « pôle » de cette forme nouvelle prise par les relations de pouvoir, mais comme la matrice qui permet de contrôler les processus de production. La gestion politique de la vie est concomitante du contrôle des corps soumis dans son ensemble. Foucault insistera à de nombreuses reprises sur le fait qu'une école, une usine, ou un hôpital vont actualiser de façon différente la logique d'action du pouvoir disciplinaire (*Surveiller et punir*, pp. 239-243). La généalogie de la biopolitique semble illustrer le fait que la raison d'Etat et les plans d'action gouvernementaux sont également une manière de mettre en œuvre la logique disciplinaire, d'imposer une tâche ou une conduite à une multiplicité d'individus. Mais dans le cas de la biopolitique, cette mise en œuvre aura lieu dans un espace qui n'est pas totalement fermé, ni intégralement quadrillé, et concernera une multiplicité d'individus trop grande pour être exhaustivement

18. Jeanpierre L., « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *op.cit.*, p. 90.

contrainte. Les sociétés modernes ne sont donc pas caractérisées par la cohabitation d'un champ de liberté et d'un champ de contrôle et d'exploitation des forces. Les sociétés modernes sont avant tout disciplinaires, et caractérisées par une multitude de façons différentes de mettre cette logique en œuvre dans différents contextes.